

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
du
VAL D'OISE

Arrondissement
de
PONTOISE

Canton
de
VAURÉAL

MAIRIE D'AVERNES

39, Grande Rue - 95450 AVERNES

Tel. 01 30 39 20 13

mairie@avernes95.fr



Mise à disposition du public du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par délibération n° 2026-32 du 28 septembre 2026, le conseil municipal d'Aavernes a fixé les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification n°1 du PLU.

La modification a pour objet :

- d'autoriser en zone Ue, sous conditions, la sous-destination « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés » ;
- de supprimer la règle limitant la longueur cumulée des voies en impasse en zone AU.

Par décision du 2 septembre 2026, la mission régionale d'autorité environnementale a dispensé le projet d'évaluation environnementale.

Le dossier sera mis à disposition du public en mairie d'Aavernes du **9 octobre et 9 novembre inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, mercredi et samedi de 10h à 12h.

Il comprend le projet de règlement écrit modifié, la notice de présentation, les avis des personnes publiques associées et la décision de la MRAe.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie. [Les observations peuvent également être adressées par courrier au Maire, Mairie d'Aavernes, 39 Grande rue, 95450 Aavernes.]

À l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan au conseil municipal, qui délibérera sur l'approbation du projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations.